

Contrat de location pour le Gîte de groupe
Domaine Les Tournesols

Serge et Marie Pasquer

Le Mondiol

24220 Mouzens

Adresse de renvoi du contrat

Marie et Serge Pasquer

la teilledesud

24290 Valojoux

Tel:07.87.08.32.71/06.83.68.49.00

E-mail:lestournesols24@hotmail.fr

A
Le.....

Je soussigné e

.....
demeurant

à.....

Tel:..... Tel portable:.....

E-mail:.....

Souhaite réserver l'ensemble du Domaine les Tournesols comprenant les 7 Chalets et la salle polyvalente avec sa cuisine

.....gestion libre.

Pour la période du au

.....

Pour adulte (s) et enfant (s) agé (s) de à ans

Veuillez trouver ci-joint, le règlement de l'acompte* représentant 30% du montant total de la location qui: s'élève à €,soit€ un e-mail de confirmation me sera adressé en retour .

Taxe de séjour de 0,40€ par jour et par pers

Forfait chauffage est de 10 € par jour et par chalet et 20 € par jour pour la salle de Sept à Juin si besoin.

Forfait ménage 400 € non obligatoire ,si locaux rendu propre et avec les objets à leurs places,sinon facturé d'office.

Forfait ménage espace vert 50€ non obligatoire, si c 'est propre et sans mégots, déchets...etc,sinon facturé d'office

Hors Juillet-Août, La piscine est ouverte seulement sous conditions (voir avec les propriétaires)

Je souhaite réserver le matériel suivant pour le bébé sous réserve de disponibilité :

Chaise haute	Baignoire	Lit bébé
Personne à mobilité réduite	oui	non
Animaux*	oui	non
		Type.....

Camping s car s :..... Tente s :.....

Pour le terrain de pétanque amener vos boules et pour la table de ping-pong amener vos raquettes et vos balles. Nous ne les fournissons plus,pour cause de détérioration récurrente par certains locataires.

*le remboursement de l'acompte concernant la location décrite ci-dessus ne sera envisagée qu'en cas de résiliation du présent contrat pour cause majeure et 1 mois plein avant le début de la location.

*Tatoués vaccinés et carnet de santé obligatoire,les animaux de 1 ère et 2 ième catégorie sont interdits.

Fait en 2 exemplaires : 1 gardé par le locataire et le 2 ième envoyé au propriétaire .

Signature du locataire avec la mention lu et approuvé sur cette page et sur la dernière page.

Descriptif de la location gîte de groupe

1 salle polyvalente de 80M2 avec cuisine, 1 piano de cuisine avec four, 1 grand frigo vitrine, 1 petit frigo top, 1 table inox, 1 petit congélateur, grosses gamelles, évier, WC, douche.

42 chaises, 3 grandes tables en bois et fer, 6 tables en stratifié, 1 radiateur, couverts, 4 gd bancs, 1 poêle à bois.

7 Chalets pouvant loger jusqu'à 6 personnes max chacun, avec jardin individuel privatif sans vis à vis.

Pour chaque chalet:

-coin cuisine: salle d'eau avec lavabo, douche et WC

-chambre des parents: 1 lit 160x190 ou lits séparés 90x190 et 90x190

-chambre enfants 3,4 couchages 1 de 90x190 qui se transforme en 150x190 2 couchages et 2 lits superposés de 90x190

-terrasse avec store manuel à fermé si il y a du vent.

Mobilier et équipements électroménager par chalet:

table+ 6 chaises, 1 chauffe-eau électrique, 1 réfrigérateur et 1 congélateur, 1 four micro-ondes, 1 plaque vitrocéramique 2 feux, 1 hotte, 1 table de jardin+ 6 chaises, 1 barbecue. 1 télévision antenne extérieur tnt, 1 lampe de chevet, 1 nappe en toile cirée, 6 oreillers, 6 couvertures, 1 gd miroir, meubles de rangement dans toutes les pièces. esche serviettes sdb.

Batterie de cuisine complète et vaisselle par chalet:

2 faitouts, 2 poêles, 2 casseroles, 1essoreuse à salade, 1 plat four micro-onde, 1 passoire, 2 saladiers, 1 cafetière électrique, 1 radiateur électrique.

Cloche pour le micro-onde, 1 petit plat ovale inox, 1 panier à pain, 6 assiettes plates, 6 assiettes creuses, 6 assiettes à dessert 6 bols, 6 petites cuillères, 6 couteaux, 6 fourchettes, 6 cuillères, 6 grands verres, 6 petits verres, 3 verres à vin, 6 mazagrans, 1 pichet, 1 bouteille couleur, 1 ouvre boîte, 1 presse agrume, 1 tire bouchon, 1 économiseur, 1 gd cuillère, 1 cuillère en bois, couverts à salade, 1 planche à découper, 1 gd couteau, 1 dessous de plat, 1, 1, 1 cendrier, 1 louche en plastique, 1 paire de ciseaux.

Linge de lit non fourni.

Électricité, eau chaude compris dans le prix de la location en Juillet-Août.

Chauffage en supplément de Septembre à Juin.

Machine à laver standard à disposition des locataires dans le local WC laverie près de la piscine. seulement Juillet-Août.

Matériel bébé: lit, chaise haute, baignoire, gratuitement sur simple demande en fonction du stock disponible.

Entrée en jouissance des lieux, à partir de 16H et les départs entre 8 et 10H.

Les propriétaires se trouvent engagés vis à vis du locataire que lorsqu'ils ont reçu le présent contrat lu, approuvé et signé, accompagné du versement de l'acompte.

Le locataire s'engage formellement à verser un mois avant son arrivée, le solde de la location convenue et restant dû, dès l'entrée en jouissance des lieux loués il donnera ses chèques de caution.

Un chèque de caution de 2000€ est également demandé au locataire pour les lieux communs ainsi qu'un chèque de 150€ pour chaque chalet, le jour de l'arrivée et remis au locataire dans un délai d'un mois si aucune dégradation n'est constatée... (ou déchiré par le propriétaire la plupart du temps pour éviter le renvoi du chèque par courrier)

La présence de mégots et de saletés dans les jardins et allées ne sera pas tolérée, le nettoyage sera facturé ainsi que si les locaux ne sont pas propre et rangés comme les propriétaires vous les ont loués.

Il est convenu qu'un inventaire des lieux loués, mobilier, matériel et ustensiles de cuisine aura lieu lors du départ du locataire: toute perte ou dégât donnera lieu à une indemnisation. Le locataire devra régler toute les dégradations faites et consommation restant due sur le parc, avant son départ des lieux loués.

Il est formellement reconnu par le preneur que cette location est acceptée et conclue pour une occupation des lieux par les personnes décrites dans le bon de réservation. La salle de jeux, la pergola, l'aire de jeux, terrain de pétanque, sont des lieux communs propre et en état, WC piscine en saison, veuillez en prendre soin et laisser ces endroits rangés et propre.

Toutes les dégradations dans les lieux communs seront imputées du chèque de caution, ou payé de suite (afin de ne pas pénaliser les futurs locataires).

La musique doit être seulement dans la salle polyvalente et les portes fermés pour le respect des voisins et pour éviter la visite de la police.

Piscine: lorsque celle ci est ouverte en Juillet-Août ou hors saison sur supplément (Avril, Mai, juin, Septembre)

N.B: la piscine est sécurisée par 1 alarme immergée, conforme à la législation, .

Baignade non surveillée

Les propriétaires signalent également que l'entrée de la piscine 10h-21h, n'est pas autorisée aux enfants de moins de 12 ans non accompagnés, c'est la nouvelle loi sur la réglementation des piscines, la baignade n'étant pas surveillée.

En tout état de cause, les enfants y sont admis sous l'entière responsabilité des parents.

Un règlement intérieur se trouve dans votre chalet, veuillez le respecter pour le confort de tous, ainsi que le mode d'emploi de

l'alarme piscine, tous deux, affichés à l'entrée de la piscine.

Domaine les Tournesols salle polyvalente

inventaire mobilier et équipements électroménager, batterie de cuisine et vaisselle :

1 radiateurs électriques vitrine réfrigéré vieux petit frigo d'appoint évier 3 étagère inox 1 table inox 1 micro onde	50 cuillères gd 50 cuillères pt 50 fourchettes 50 couteaux 50 verres à vin caisse marron 1 congélateur 3 tiroirs 1 poêle à bois	poubelles balai espagnols serpillière dalles de plafond abîmées 3 étagères noires wc 1 robot râpe 1 batteur
---	---	--

Il est convenu qu'un inventaire des lieux loués, mobilier, matériel et ustensiles de cuisine aura lieu lors du départ du locataire: toute perte ou dégât donnera lieu à une indemnisation. Le ménage devra être effectué, les chaises sur les tables comme lors de votre arrivée.

Le tri des poubelles sera obligatoire ,les sacs noirs dans le containers verts et les sacs jaunes (que l'on vous fournira) dans le containers jaunes ,le verre lui doit être emmené au container à verre à l'entrée du village.

Congélateur et frigo nettoyés .

Barbecues nettoyés et vidés de ses cendres,
(et pas balayé avec les petites balayettes merci)

Le matériel étant dans la salle ne doit absolument pas être mis dehors (chaises tables etc)sous peine de dégradations car ils ne sont pas prévu pour cet effet.

Toutes les dégradations ,dans les lieux communs seront imputées du chèque de caution de chacun des locataires. Ainsi que le tri des poubelles non effectuées.

La salle de jeux, la pergola , l'aire de jeux et le terrain de pétanque, la piscine , le parking, la laverie sont des lieux communs propre et en état.
(WC piscine, machine à laver, piscine et transats, fermés hors juillet-Août).

Pas de mégots jetés hors des cendriers prévu à cet effet
Veuillez en prendre soin et laisser ces endroits rangés et propre.

Toutes les dégradations dans les lieux communs seront imputées sur les chèques de caution des locataires, pour le ménage mal fait aussi, ce chèque sera rendu ou détruit dans la semaine de votre départ, si il n'est constaté aucun dégât.

entre le locataire et le propriétaire

le à heure

lu et approuvé fait en 2 exemplaires

Règlement intérieur du Parc Résidentiel du Domaine les Tournesols

le respect du règlement :

Séjourner chez nous c'est avoir envie de calme de bien être avec convivialité et respect des autres. Cela implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Formalisé par sa signature.

Le gîte :

Un inventaire à contrôler le jour de votre arrivée est prévu. Il est recommandé de prévoir draps, taies d'oreillers, les sacs de couchages sont à éviter question d'hygiène, merci.

Literie, couvertures, oreillers, vaisselles ou autre du gîte restent à l'intérieur. Les chauffages d'appoint sont interdits: un comptage à l'accueil fera disjoncter directement l'ensemble du domaine.une sécurité de plus pour les locataires.

Les stores extérieurs sur chaque terrasse,ils sont à laisser fermés lorsqu'il y a du vent ainsi que lors de votre absence dans votre chalet.

Circulation des véhicules :

La circulation en voiture dans les allées du parc résidentiel est autorisée à très faible allure pour le déchargement des bagages, seulement à l'arrivée et au départ.

Sinon le parking est obligatoire à l'entrée du domaine.Les voies d'accès doivent rester libres (sécurité)

Tenue et aspect du PRL :

Chacun doit veiller à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect général du PRL.

Les déchets de toute nature doivent être placés dans les containers et bacs prévus à cet effet. Trier vos déchets, pensons à la planète ici aussi, berceau de l'humanité. L'étendage du linge se fera sur les étendoirs, jamais à partir d'arbres ou sur les haies. Les plantations et décorations florales doivent être respectées-ne pas passer à travers les haies.

Les plantations demandent à s'exprimer ne les abîmons pas, plaisir des yeux.

L'usage du tabac :

Les fumeurs sont invités à utiliser des cendriers. Ne pas jeter les mégots dans le parc ou dans les barbecues.

Attention : Il est strictement interdit de fumer dans les chalets et dans les locaux collectifs et à la piscine.

Les risques d'incendie :

les feux à l'air libre sont interdits en dehors de l'usage des barbecues. En cas d' incendie se servir des extincteurs prévus à cet effet et prévenir immédiatement la direction et les pompiers, faites le 18.

les risques de vol :

l'usager garde la responsabilité de ce qui lui appartient, doit assurer la protection de ses biens et signaler la présence de tout intrus.

Les jeux :

les espaces de jeux et de loisirs sont mis à la disposition exclusive des clients(et éventuellement de leurs invités sous réserves de l'accord de la direction pour ces derniers). Les enfants doivent être sous la surveillance de leurs parents.

Les aires de jeux spécialement conçues pour se défouler à courir, jouer aux ballons ; là, la quiétude du voisinage n'est pas perturbée, surtout sur le passage de nos chers petits devant les gîtes des voisins.

La piscine et la pataugeoire :

Les règles d'hygiène et de sécurité imposées par la législation française sont faites pour votre bien être(clôture , portillon, alarmes).

2 alarmes immergées sont installées dans le bassin, nouvelle réglementation des piscines.

La fréquentation est réservée exclusivement aux clients des Tournesols. Elle est autorisée de 9h à 21h heure d'ouverture. En dehors de ces horaires, l'utilisation de la piscine est strictement interdite. La baignade étant non-surveillée, les enfants mineurs non accompagnés d'un de leur parent est strictement interdite. L'accès se fait sous la responsabilité de ces derniers. Le portillon d'entrée doit être maintenu fermé pour empêcher l'entrée des enfants dans l'enceinte de la piscine et le système de sécurité ne doit pas être bloqué.

L'entrée se fait pieds nus et par le pédicule et prendre une douche avant de se baigner.

Avant votre départ :

Le gîte doit être rendu propre et rangé comme vous en avez pris possession.

Le non respect du règlement :

Si un usager ne respecte pas le règlement intérieur, le responsable du Domaine les Tournesols est autorisé à le mettre en demeure de s'y conformer. Lors d'infractions sérieuses, nous sommes en droit de résilier le contrat de location et de demander l'aide des forces de police.

Les infractions suivantes marques d'agressivité et violence physique ou verbale, l'abus (d'alcool, drogue) modifiant le comportement et mettant en cause la sécurité des usagers, locaux et piscine seront immédiatement exclus .

Signature :

Date :